



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4094

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement de la rue du Docteur Rollet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4094**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement de la rue du Docteur Rollet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération rue du Docteur Rollet à Villeurbanne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue du Docteur Rollet à Villeurbanne est identifiée comme un axe "super structurant" au plan d'actions des mobilités actives (PAMA) de la Métropole de Lyon.

Le diagnostic a fait ressortir les éléments suivants :

- une zone identifiée par un tissu urbain traditionnel dense et des jardins en cœur d'îlot,
- une enclave urbaine spécifique au cœur d'une zone marquée par la présence d'habitat collectif de grande hauteur et le site de l'université,
- des opérations immobilières de densification grignotant le tissu traditionnel durant ces 20 dernières années,
- un front bâti irrégulier qui marque fortement la rue, une dichotomie est/ouest appuyée par de nouveaux projets immobiliers,
- un axe nord-sud continu en double-sens, rare sur Villeurbanne,
- une liaison interpole Lyon/Villeurbanne (9 900 véhicules par jour, trafic en hausse),
- pas de liaison/arrêt TC,
- une limitation de vitesse respectée (très peu d'accidents),
- un "trou" dans le maillage cyclable, cependant le trafic cycliste reste conséquent,
- peu de piétons sur l'axe mais des flux importants sur le cours Emile Zola et la rue du 4 août 1789,
- stationnement très utilisé.

Le périmètre d'études comprend la rue du Docteur Rollet, située sur la Commune de Villeurbanne ainsi que le carrefour avec la rue du 4 août 1789.

II - Objectifs du projet

Le projet d'aménagement de la rue du Docteur Rollet doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- réaménager de façade à façade la rue du Docteur Rollet afin de renforcer sa lisibilité et améliorer son fonctionnement dans une logique d'itinéraire nord-sud entre Villeurbanne et Lyon,
- prendre en compte les modes doux : sécuriser et améliorer le confort des cheminements piétons et proposer une continuité cyclable,
- redimensionner l'offre de stationnement en fonction des usages,
- conforter la place du végétal,
- proposer une gestion alternative des eaux pluviales.

Au regard du gabarit contraint de cette voirie, des acquisitions foncières seront nécessaires.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement et d'un projet d'extension du réseau de chaleur également envisagé sur la rue du Docteur Rollet, des travaux de repositionnement et de réhabilitation d'un réseau d'assainissement circulaire de diamètre 500 mm sont à réaliser en amont.

Ces travaux représentent un linéaire de 430 m de réseaux 400 avec le reprofilage et la réhabilitation de 51 branchements particuliers.

Le coût estimé des travaux d'assainissement est de 530 000 € HT.

III - Individualisation d'autorisation de programme

Au regard de l'opportunité quant à l'acquisition d'un bien par voie de préemption et de la régularisation de parcelles déjà aménagées en voirie, une autorisation de programme pour le foncier de 600 000 € doit d'ores et déjà être individualisée.

100 000 € TTC ont d'ores et déjà été individualisés à partir de l'autorisation de programme globale études. Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, d'un montant de 400 000 € TTC est nécessaire pour poursuivre les études relatives à l'aménagement de la rue Docteur Rollet et de 600 000 € pour procéder aux acquisitions foncières ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des études et du projet de réaménagement de la rue du Docteur Rollet à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voiries, pour un montant de 1 000 000 € TTC pour le budget principal et 530 000 € HT pour le budget de l'assainissement en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 850 000 € TTC en 2020,
- . 100 000 € TTC en 2021,
- . 50 000 € TTC en 2022,

sur l'opération n° 0P09O5607,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 530 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 530 000 € HT en 2020 sur l'opération n° 2P19O5607.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 100 000 € TTC pour le budget principal en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant 100 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études et à 530 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.